

COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES
(ANCIENS ÉTABL. J. VIZIOZ ET CIE),
Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)
Scierie à Mossou ou Moossou, près Grand-Bassam

S.A., 14 sept. 1918.

LES FORÊTS DE LA CÔTE-D'IVOIRE
(*Le Courrier colonial*, 15 novembre 1918)

Nous avons bien souvent signalé les richesses forestières de la Côte-d'Ivoire, les inépuisables ressources qu'elles représentent et l'importance que prendrait cette colonie, au point de vue du commerce des bois dont on connaît l'extension depuis la guerre.

Aussi, apprenons-nous avec plaisir qu'un exploitant de la colonie, M. Vizioz, vient de créer un groupement de capitalistes à l'effet d'exploiter une partie des forêts non encore concédées.

Parmi les concours assurés, nous relevons celui de M. Georges Schwob ¹, un des administrateurs de la Banque de l'A. O. F., qui consacre depuis longtemps son activité bien connue à l'organisation et au fonctionnement des sociétés coloniales de la plus Grande France.

Les bois de l'Afrique française
(*La Journée industrielle*, 8 avril 1919)

Dans un article sur les bois de teck d'Asie et d'Afrique (2 février), notre collaborateur Raoul Monmarson mentionnait que les colonies de la Côte-d'Ivoire et du Gabon ne disposaient pas actuellement d'un matériel suffisant pour traiter l'exploitation de ces bois en grand. D'après les renseignements qui nous ont été donnés depuis, la Société des Scieries africaines possède à la Côte-d'Ivoire une exploitation importante de ce bois dont la production annuelle peut atteindre 20.000 tonnes.

Le ministre de la Marine a déjà utilisé le teck d'Afrique ou iroko qui lui aurait donné toute satisfaction : les services de l'État viennent de passer des marchés comprenant des quantités considérables de cette essence africaine qui, en raison de la proximité de France et des facilités d'exploitation, coûte beaucoup moins cher que le teck asiatique.

¹ Georges Schwob d'Héricourt (1864-1942) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Schwob_d_Hericourt_G.pdf



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES

(Anciens Établissements J. VIZIOZ & C^{ie})

Société anonyme au capital de cinq millions de fr. entièrement versés
divisé en 50.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez le greffier-notaire de Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)

Siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : G. Schwob

Un administrateur (à droite) : Cassagnac

Grand-Bassam, le 1^{er} septembre 1920

AFRIQUE OCCIDENTALE

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

(L'Information financière, économique et politique, 8 janvier 1921)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Kong_1894-1923.pdf

Nous avons mentionné hier que l'option donnée par cette Compagnie, sur son domaine forestier de San Pedro venait d'être levée.

Ajoutons, pour compléter cette information, que l'option a été levée par la Société des Scieries Africaines.

Le domaine de San Pedro appartenait à la New Ivory Coast, filiale de la Compagnie de Kong créée spécialement pour mettre en valeur toutes les propriétés foncières de San Pedro. La New Ivory Coast reçoit pour la cession de son domaine une somme de deux millions.

Comme la Compagnie française de Kong possède 23.500 actions New Ivory Coast, il lui reviendra, comme nous l'avons indiqué, environ 250.000 francs.

Renseignements financiers
Compagnie des Scieries africaines
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, 1921, p. 26-27*)

La Compagnie des Scieries africaines a convoqué ses actionnaires en assemblée générale, le 14 mars 1921. Il a été décidé que le capital des Scieries africaines, qui est actuellement de cinq millions de francs, sera augmenté de huit millions de francs par la création en une seule fois de quatre-vingt mille actions nouvelles de 100 francs chacune, émises au pair. Par suite, le capital sera porté à treize millions de francs.

Sur ces 80.000 actions, 10.000 entièrement libérées seront attribuées à la Banque de Paris et des Pays-Bas, société française au capital de 150.000.000 de francs, dont le siège est à Paris, 3, rue d'Antin, en représentation de l'apport en nature pur et simple que doit effectuer cette société de la moitié indivise qu'elle possède conjointement avec la Compagnie des Scieries Africaines, propriétaire de l'autre moitié, de divers terrains forestiers d'une contenance d'environ 270.000 hectares, dits « concession de San Pedro », situés dans la colonie française de la Côte-d'Ivoire, ainsi que des bâtiments, installations, objets, mobiliers et marchandises se trouvant sur la dite propriété. Les biens dont s'agit acquis dans la proportion sus-indiquée par les deux sociétés de The New Ivory Coast Company limited, suivant acte sous seing privé du 2 décembre 1920, lequel acte d'achat la présente assemblée ratifie en tant que de besoin dans toutes ses parties. Ces 10.000 actions d'apport seront soumises aux dispositions spéciales de l'article 3 (deuxième et troisième alinéas) de la loi du 24 juillet 1867. Elles auront jouissance, tant pour l'intérêt que pour le dividende, à compter du 1^{er} janvier 1921.

Les 70.000 actions nouvelles de surplus seront toutes à souscrire en numéraire. Par dérogation spéciale au paragraphe 4 de l'article 8 des statuts, 50.000 actions seulement sur les dites 70.000 seront réservées aux anciens actionnaires de la Société, qui auront le droit de souscrire par préférence une action nouvelle par action ancienne possédée.

Sur les 130.000 actions, 22.000 ont été attribuées à M. Vizioz, en représentation d'apports en nature faits à l'origine de la Société, sous la forme de commandite par action, et 10.000 à la Banque de Paris et des Pays-Bas, en représentation d'un apport en nature fait par acte sous-seing privé en date du 2 décembre 1920. Les 98.000 actions de surplus ont été souscrites en numéraire.

Indépendamment de l'augmentation de capital de 8 millions, l'assemblée générale autorise encore le conseil d'administration à procéder à une seconde augmentation du capital de 2 millions par la création de 20.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, à souscrire en numéraire, portant ainsi le capital à quinze millions de francs.

Les Colonies à la Foire de Paris
par Georges Barthélémy,
député du Pas-de-Calais,
délégué du Soudan français et de la Haute-Volta au Conseil supérieur des colonies

(*Les Annales coloniales*, 30 mai 1921)

[...] Quant à l'Afrique Occidentale, si l'on excepte une remarquable série d'échantillons de bois de la Côte-d'Ivoire exposés par la Société des scieries africaines, les regards n'étaient attirés que par quelques panneaux, fort bien dessinés, mais incompréhensibles pour la grande masse des visiteurs, et qui représentaient la zone d'inondation du Niger entre Bamako et Mopti, d'après les levés effectués par l'ingénieur Belime. [...]

Renseignements financiers

(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 184)

Dans leur assemblée générale du 13 juillet 1921, les actionnaires de la Compagnie des Scieries Africaines ont adopté plusieurs résolutions approuvant les conventions intervenues entre la Société et la Banque de Paris et des Pays-Bas, relativement à la concession de San-Pedro, située à la Côte-d'Ivoire.

Compagnie des Scieries Africaines
(précédemment J. Vizios et Cie)
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire), s'est tenue récemment. Elle a approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 1920 se soldant par un bénéfice de 1.879.699 fr après amortissements et dépréciation sur marchandise, et fixé le dividende à net : 15 fr par action (dont 10 fr. payables à partir du 8 juin et 5 fr. payables à partir du 1^{er} décembre 1921) et 100 fr. par part, payables à partir 8 juin.

Les affaires de la Société se sont développées, d'une année à l'autre, dans des proportions particulièrement satisfaisantes. Ce résultat, dû à l'extension normale des moyens d'action de la Société, est d'autant plus appréciable que la crue des rivières utilisées pour le transport des bois jusqu'à Bassam a été très insuffisante, ce qui a créé de sérieuses difficultés pour l'acheminement des bois des chantiers de l'intérieur à la côte.

En raison du développement pris par les affaires, le conseil avait été autorisé, par l'assemblée du 4 mars dernier, à émettre des obligations jusqu'à concurrence de 4 millions. L'assemblée ordinaire a élevé cette limite jusqu'à concurrence de 7 millions.

MM. le général Messimy, J. Cassagnac et Gabriel Vizios ont été élus administrateurs pour trois ans.

Scieries Africaines
(*La Journée industrielle*, 16 juillet 1921)

L'assemblée extraordinaire du 13 courant a régularisé la récente augmentation du capital qui se trouve ainsi porté de 5 à 13 millions.

CÔTE-D'IVOIRE
La vie administrative
Cour d'assises de la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 3 août 1921)

Par arrêtés du gouverneur général de l'A.-O. F., sont désignés pour former le collège des assesseurs près la Cour d'assises de la Côte-d'Ivoire, pendant l'année 1921 : MM.... Vizioz Julien, directeur de la Compagnie des scieries africaines à Abidjan...

CÔTE-D'IVOIRE
La vie administrative
Conseil d'administration de la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 3 août 1921)

Sont nommés membres suppléants : MM. Vizioz...

CÔTE-D'IVOIRE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 26 août 1921)

Le *J. O.* de la colonie du 15 juillet 1921 publie des concessions de terrains à la Compagnie forestière de l'Afrique française, à la Société des scieries africaines J. Vizioz et Cie, à M. Maurice Donnefort, à M. Jean Fall, à la Société des constructions en bois.

DÉPARTS
(*Les Annales coloniales*, 26 octobre 1921)

Le paquebot *Asie*, des Chargeurs réunis, partira samedi de Bordeaux à destination de Dakar et de la Côte d'Afrique :
le général Messimy, ancien ministre, président de la Société des scieries africaines, qui se rend à Grand-Bassam.

AEC 1922-219 — Cie des scieries africaines (Anciens Établ. J. Vizioz et Cie), 161, faub. St-Honoré, PARIS (8^e).

Capital — Sté an., f. le 14 sept. 1918, 13 millions de fr. en 130 000 act. de 100 fr. — Divid 1920, 15 fr. nets.

Objet. — Exploit. forestières à la Côte d'Afrique. — Export. de bois africains, acajou, teck et autres essences en grumes et sciés (ébénisterie, menuiserie, construction). — Siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire).

Conseil. — MM. Georges Schwob [Cie générale des colonies], présid. d'honneur ; Julien Vizioz, présid.-directeur général ; général Messimy [Cie générale des colonies], v.-

présid. ; Xavier Loisy ², André Schwob ³ ; Atthalin [Cie générale des colonies], Wibratte ⁴, Gabriel Vizioz, admin. ; J. Cassagnac ⁵, admin.-directeur. [Dir. adj : J.-B. Fouque].

L'Usinage du bois
(*La Journée industrielle*, 15 mars 1922)

Sous cette dénomination, une société anonyme vient d'être formée pour tout ce qui concerne l'industrie du bois, déroulage, tranchage, la fabrication des placages et contreplaqués.

Le siège est à Paris, 100, rue de Montreuil.

Le capital est fixé à 450.000 fr., en actions de 500 fr., sur lesquelles 500 sont attribuées à MM. Haas et Gast, en rémunération d'apports.

Les premiers administrateurs sont : MM. Léon Bernheim, fabricant de meubles (L'Union parisienne du meuble), à Paris, rue George-Ville, 5 ; Régis Chevallier du Buisson, ingénieur, à Paris, boulevard Henri-IV, 37 ; Jean Fouque, directeur adjoint de la Compagnie des Scieries Africaines et de l'Occidentale Africaine, à Paris, rue Lecourbe, 66 ; André Gast, industriel, à Paris, rue Caulaincourt, 46 bis ; Armand Haas, industriel, à Paris, boulevard Magenta, 46 ; Émile Klotz, ingénieur, à Paris, rue Richer, 19 ; et Paul Paillet, industriel, à Rouen, rue des Charrettes, 138.

Les bois africains à la foire de Paris
par Eugène Devaux
(*Les Annales coloniales*, 18 mai 1922)

Société des scieries africaines, l'Occidentale Africaine nous montrent des meubles construits en 1910 et n'ayant subi aucune altération.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE
Renseignements financiers
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, mai 1922, p. 138-139)

.....
La Compagnie générale des colonies ... a pris une participation de 100.000 francs dans la Compagnie des scieries africaines. ...

² Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

Il semble représenter ici la Compagnie générale des colonies.

³ André Schwob d'Héricourt (1872-1946) : cousin de Georges Schwob d'Héricourt. Industriel textile et investisseur :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Schwob_d_Hericourt_Andre.pdf

⁴ Louis Wibratte (1877-1954) : X-Ponts. Directeur (nov. 1920), administrateur (janv. 1939), vice-président (jan. 1941) et président (1944-1949) de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Son représentant dans de nombreuses sociétés :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-AOF.pdf

⁵ Julien Cassagnac : administrateur de la Cie forestière de l'Afrique française et de l'Union coloniale d'électricité.

COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES
(*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1922)

Conformément aux décisions prisés par les assemblées générales extraordinaires tenues les 5 juin 1920 et 14 mars 1921, le conseil d'administration de la Compagnie des scieries africaines a décidé d'appeler les 3^e et 4^e quarts restant dus par certains actionnaires, sur la dernière augmentation de capital de 8 millions de francs.

En conséquence, les actionnaires de la Compagnie des scieries africaines, n'ayant pas entièrement libéré les actions souscrites par eux, sont invités à effectuer ces versements avant le 1^{er} août 1922, aux caisses de la Banque française de l'Afrique équatoriale, 2 et 4, rue Meyerbeer, à Paris.

À la Chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 27 octobre 1922)

A la suite d'un incident soulevé au sujet de la Société des scieries africaines et de la Société forestière, la Chambre de commerce a émis les vœux suivants :

1^o Qu'il soit nommé une commission officielle chargée de vérifier si la Compagnie forestière s'est conformée aux conditions de son cahier des charges en ce qui concerne le repeuplement ;

2^o Que l'Administration vérifie dès maintenant si chaque exploitant a bien sorti annuellement et effectivement 300 tonnes de chacun de ses chantiers, étant entendu que, lorsque ces chantiers sont d'un seul tenant, le tonnage en question est calculé sur l'ensemble des chantiers d'un seul tenant ;

3^o Que la taxe soit fixée pour tous les exploitants à 0 fr. 20 par arbre, avec, en plus, au profit de la Colonie, un « droit de visa de l'extrait de carnet » de ... francs par tonne. d'acajou, payé isolément par tous les exploitants forestiers sans exception, ce droit étant calculé de façon à couvrir les prévisions budgétaires.

CÔTE-D'IVOIRE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 5 juin 1923)

La Compagnie des scieries africaines, présentée par le demandeur est agréée comme caution.

CÔTE-D'IVOIRE
La vie administrative
Conseil d'administration de la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 8 novembre 1923)

Sont nommés membres suppléants du même conseil :

1^o M. Bourdil, directeur de la Société des scieries africaines, en remplacement de M. Vizios (Julien), qui a quitté la colonie ;

...

Annuaire industriel, 1925 :

SCIÉRIES AFRICAINES (C^{ie} des). Siège administratif : 161, fbg St-Honoré, Paris, 8^e. T. Elys. 52-86. Ad t. Scaf-Paris. Soc. an. au cap. de 13.000.000 de fr. — Siège adm. à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire). Conseil d'adm. Prés. d'hon. : M. Georges Schwob (d'Héricourt) ; Président : MM. Xavier Loisy et Atthalin ; administr. : MM. Cassagnac, Experton ⁶, Général Messimy, André Schwob (d'Héricourt), Crieur, J. Vizioz, G. Vizioz, D. Vizioz, Richerolles et Wibratte.

Exportation de bois de la Côte-d'Ivoire, acajou, teck, cèdre. Exploitation des forêts. (9-10286).

Dans la Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1925)
(*JORF*, 11 avril 1925)

Chevalier

Vizioz (Jonas-Louis-Julien), industriel, administrateur et directeur général de la Compagnie des scieries africaines ; 13 ans 3 mois de services civils dans l'administration des postes et des télégraphes, dont 10 ans 4 mois aux colonies ; 10 mois de services militaires. Titres exceptionnels : pendant trois ans président de la chambre de commerce de Grand-Bassam. Membre suppléant du conseil d'administration de la Côte-d'Ivoire depuis janvier 1920. A contribué puissamment, par son exemple, au développement des richesses forestières de la Côte-d'Ivoire où il dirige depuis treize ans une exploitation qui donne une importante production de toutes essences précieuses et communes. A créé, en particulier à Grand-Bassani, des scieries qui permettent de faire tous les débits de bois et d'alimenter, par suite, de cette matière, nos possessions ouest-africaines.

CÔTE-D'IVOIRE
LA VIE ADMINISTRATIVE
Exploitations forestières
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1925)

Des chantiers sont accordés à la [Compagnie des scieries africaines](#), à M. Krenig, à M. Le Bouvier, à la Société Pécheral et Charpentier, à M. Schweitzer, à la C. B. C. P., à M. Marie Bernard, à M. Jean Dupuy, à MM. Monnier frères, à la Société d'Hubert, à M. Harry Benett, à la Société Occidentale Africaine, à la Société alsacienne de la Côte-d'Ivoire, à M. Pignot, à la C. A. C. I., à M. de Blaise, aux Exploitations forestières Poizat.

Des permis d'exploitations forestières sont accordés à MM. Mouah, Faivre, Paoli et Picard.

Annuaire des entreprises coloniales, 1926/290 : Cie des scieries africaines (S.C.A.F.).

⁶ Pierre Experton : des Éts Experton-Revollier, outillage à main à Renage (Isère), transformés en 1976 en Acières et laminoirs de Rives (A.L.R.). Administrateur des Boulonneries et ferronneries des Alpes, de la Banque Charpenay, de Grenoble, de la Compagnie forestière de l'Afrique française et des Scieries africaines.

161, rue du faubourg St-Honoré, PARIS (8^e).
Tél. : Elys. 52-86 et 14-12. — Tél. : Scaf-Paris. — © : Cogef Lugagne, A. Z., A. B. C.
5^e édit. Lieber. R.C. Seine 130.944.
Siège social : GRAND-BASSAM (Côte-d'Ivoire).
Capital : Société anon., fondée le 14 sept. 1918, 13 millions de fr. en 130.000 actions de 100 fr. — Dividende : 1920, 15 fr. nets.
Objet. — Exploitations forestières à la Côte d'Afrique.
Imp. — Bois africains : acajou, teck et autres essences en grumes et sciées (ébénisterie, menuiserie, construction).
Conseil. — MM. Louis Pasquet, présid. ; Julien Vizioz, admin.-directeur général ; Pierre Experton, Gaston Prieur, Julien Cassagnac, Jean Richerolles, Gabriel Vizioz, Daniel Vizioz, administrateurs.

Compagnie des Scieries africaines
(*La Journée industrielle*, 16 septembre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 624.259 fr., qui a été reporté à nouveau.

COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1927)

Société anonyme au capital de fr. : 13.000.000 entièrement versés
Siège social : GRAND-BASSAM (Côte-d'Ivoire)
Adresse télégraphique : SCAF Grand-Bassam

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. SCHWOB (D'HÉRICOURT) Georges, président
M. ALLÈGRE Louis, administrateur délégué
M. ATTHALIN André,
M. BERTRAND Émilien,
M. LEGRAND René,
M. LOISY Xavier,
M. [Maxime] de MARGERIE [président de la Banque française d'Afrique],
M. NOYON Félicien ⁷,
M. VIZIOZ Julien,
M. WIBRATTE Louis, administrateurs.

NOTICE

⁷ Félicien Noyon (Cayeux-sur-Mer, Somme, 17 déc. 1877-6 avril 1968) : 1^{er} maître mécanicien dans la marine de guerre, dessinateur (1^{er} novembre 1902), chef de chantier adjoint (31 décembre 1903), chef de section (31 décembre 1906), puis sous-inspecteur (31 décembre 1912) aux Ateliers de Villers-Cotterêts de la Compagnie du Chemin de fer du Nord. Membre de la Mission forestière des Grandes Compagnies de Chemin de fer, envoyée sur la côte occidentale d'Afrique, sous les ordres du lieutenant colonel du génie Salesses (1^{er} novembre 1916-1^{er} novembre 1917), inspecteur du matériel des voies à la Compagnie du Chemin de fer du Nord (7 décembre 1917), ingénieur, chef des installations techniques de la Compagnie des Scieries africaines à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)(1^{er} mars 1920), directeur adjoint-chef des services techniques (29 juillet 1921), puis directeur général adjoint (1^{er} mai 1925) des Consortiums forestier et maritime des Grands Réseaux français au Gabon. Chevalier de la Légion d'honneur (JORF, 6 août 1928).

La société a pour objet l'exploitation, le commerce, l'industrie, le transport des bois africains, principalement à la Côte-d'Ivoire

Correspondant à Paris : SOCIÉTÉ OCCIDENTALE AFRICAINE, 161, rue du Faubourg-Saint-Honoré - Paris

Adresse télégraphique : SCAF Paris — Registre du Commerce : A. 130.943 C. 30.491
— Téléphone : Elysées 52.86

COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES
Société anonyme au capital de 14.300.000 francs
Siège social à GRAND-BASSAM (Côte-d'Ivoire)
(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1928)

La Compagnie des scieries africaines, société anonyme au capital de 14.300.000 francs, exploite, en Côte-d'Ivoire, d'importantes forêts dont elle tire des quantités considérables d'acajou Grand-Bassam, de tiama, de makore, de niangon (autres variétés d'acajou), d'iroko ou teck africain, de badi ou citronnier d'Afrique, de bosse ou cèdre d'Afrique, d'avodire, de samba et de toutes les autres essences précieuses ou communes dont se composent les peuplements forestiers de la Colonie précitée.

Les exploitations forestières de la Compagnie des scieries africaines en Côte-d'Ivoire s'étendent sur plus de 400.000 hectares de forêts, dont 270.000 hectares d'un seul tenant et en toute propriété dans la région de San Pedro.

Elle possède, en outre, soit à titre définitif, soit à titre provisoire, près de 900 hectares de plantations dans la région de Grand-Bassam.

La Compagnie des scieries africaines a doté ses exploitations d'un important matériel. C'est ainsi qu'elle a construit, sur ses divers chantiers, plus de 130 kilomètres de voie ferrée, desservis par 8 locomotives à vapeur et par plus de 200 wagonnets forestiers.

Elle a, en outre, en service, en forêt, 12 tracteurs à chenilles fonctionnant à l'essence et 9 treuils forestiers à vapeur.

Deux scieries fonctionnent aux environs de Grand-Bassam qui comportent des installations complètes, tant pour l'équarrissage des billes que pour le débitage des bois en dimensions courantes : scies multiples, scies à ruban, scies circulaires, etc.

Une flottille importante est également employée pour le transport des bois en lagune. Elle se compose actuellement de trois remorqueurs (150 CV., 40 CV., et 35 CV.), 2 pétrolettes, 2 baleinières, 6 chalands.

La Compagnie des scieries africaines expédie, elle-même, ses bois en France, mais son siège social et ses services techniques et administratifs étant installés à Grand-Bassam, elle a chargé la Société Occidentale Africaine de leur donner tous les soins qu'ils réclament une fois arrivés à destination et de les vendre pour son compte.

La Société Occidentale Africaine, société anonyme au capital de 1.000.000 de francs, a son siège à Paris (8^e), 161, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Cette société a des agences à Marseille, Bordeaux et Le Havre, et des représentants dans de nombreux pays étrangers.

Scieries africaines
(*Le Journal des finances*, 9 janvier 1931)

22 janvier, 14 h. 30. Assemblée extraordinaire, 161, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

LA BOURSE
Cie des scieries africaines
(Les Annales coloniales, 15 janvier 1931)

Une assemblée extraordinaire sera tenue, le 22 janvier, pour examen et approbation d'un apport, à titre de fusion, par la Cie forestière de l'Afrique française, de son actif et de son passif à la Cie des scieries africaines ; augmentation de capital par la création d'actions B.



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES
(Anciens Établissements J. VIZIOZ & Cie)
Société anonyme au capital de 14.937.200 fr. entièrement versés
divisé en 149.372 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez le greffier-notaire de Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)

Siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Il existe (art. 59 bis des statuts) 5.000 parts bénéficiaires qui ont droit à 40 % des bénéfices nets de la Compagnie après les prélèvements prévus à l'art. 37 des statuts

Un administrateur (à gauche) : G. Schwob

Un administrateur (à droite) : ?

Grand-Bassam, le 1^{er} janvier 1934

Concessions forestières en Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1934)

Par décret, en date du 10 juillet, la Compagnie forestière de l'Afrique française*, ayant son siège, social à Paris, 161, rue du Faubourg-Saint-Honoré, est autorisée à faire apport à la Compagnie des scieries africaines, ayant son siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire), des droits et obligations qui résultent pour elle du décret de concession forestière du 2 mai 1910 et du cahier des charges y annexé.

Compagnie des Scieries africaines
(*La Journée industrielle*, 24 octobre 1934)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaire» ont définitivement accepté l'apport-fusion fait à la société de l'ensemble de l'actif et du passif de la Compagnie forestière de l'Afrique Française et rendu définitives les modifications aux statuts qui sont la conséquence de cette opération.

Mémento de l'actionnaire
Scieries africaines
(*Le Journal des débats*, 23 octobre 1935)

Augmentation de capital de 5.074.000 fr. à 8.500.000. fr., par l'émission au pair de 35.251 actions privilégiées de 100 fr.

AEC 1937/356 — Cie des scieries africaines (S.C.A.F.),
GRAND-BASSAM (Côte-d'Ivoire).
Représentée par la Société Occidentale Africaine :161, rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS (8^e). Voir notice 385.
Tél. : Elys. 52-86. — Télég. : Scaf-Paris. — © : Cogef Lugagne, A. Z., A. B. C. 5^e édit. Lieber. — R.C. Seine 130.943.
Capital. — Société anon., fondée le 14 sept. 1918, 9.500.000 fr. en 95.000 actions.
Objet. — Exploitations forestières à la Côte-d'Ivoire (Cette Société a absorbé, en 1934, la Ce forestière de l'Afrique française).
Exp. — Bois africains : acajou, teck et autres essences en grumes et sciées (ébénisterie, menuiserie, construction).
Conseil. — MM. Gaston Fourn, présid. ; Pierre Foussé, admin.-dél. ; Louis Bricard, Louis de la Morandière, Jean Moreau-Defarges⁸, Félicien Noyon.

⁸ Jean Moreau-Defarges (et non *Deforges*) : polytechnicien, successeur de son beau-père Xavier Loisy, directeur technique de la Société industrielle de constructions. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/empire/Societe_industrielle_de_constructions.pdf

COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 22.200.000 FRANCS
DIVISÉ EN 44.400 ACTIONS DE 500 FRANCS NOMINAL

Statuts déposés aux minutes de M. Girod

NOTAIRE A GRAND-BASSAM
(CÔTE D'IVOIRE)

SIÈGE SOCIAL
GRAND-BASSAM
(CÔTE D'IVOIRE)

R.C. GRAND-BASSAM (Côte d'Ivoire) N° 150

ACTION DE 500 FRANCS

(MONNAIE LÉGALE DU LIEU DU SIÈGE SOCIAL)

AU PORTEUR

N° 144.238

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L. Henno

Henno



Droit de timbre acquitté par abonnement. - Déclaration du 28 Octobre 1948.
Autorisation Direction Enregistrement Dakar du 30 Décembre 1948, N° 13.450 F/4.

Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES

Société anonyme
au capital de 22.200.000 fr.
divisé en 44.400 actions de 500 fr. nominal

Statuts déposés aux minutes de M^e Girot,
notaire à Grand-Bassam
(Côte-d'Ivoire)

Siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)
R.C. Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire) n° 150

ACTION DE 500 FRANCS
(monnaie légale au lieu du siège social)
AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration (à droite) : Eugène Nemos
Par délégation du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement. — Déclaration du 28 octobre 1948.
Autorisation Direction Enregistrement Dakar du 30 décembre 1948, n° 13.450 F/4
Société financière d'impressions, Paris

AEC 1951-402 — C^{ie} des scieries africaines (S.C.A.F.),
GRAND-BASSAM (Côte-d'Ivoire).
Correspondant à PARIS : 282, boul. St-Germain (7^e).
Capital. — Société anon., fondée le 14 sept. 1918, 22.200.000 fr. C. F. A. en 1.400
act. de 500 fr. C. F. A.
Objet. — Exploitations forestières à la Côte-d'Ivoire. — Scieries.
Exp. — Bois africains : acajou, teck et autres essences en grumes et sciés (ébénisterie,
menuiserie, construction).
Conseil. — MM. Eugène Nemos, présid. ; François Anthoine [C^{ie} générale des
colonies], Jacques Bocquet [C^{ie} générale des colonies], E. Labaylesse-Chardy ⁹, Jean
Moreau-Defarges, Raymond Vigne [C^{ie} générale des colonies], André Blot-Lefevre [C^{ie}
générale des colonies].

Compagnie des Scieries Africaines
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1956)

L'assemblée tenue à Grand Bassam le 10 juillet a approuvé les comptes de 1955 se
soldant, après affectation de 23.432.833 fr. C.F.A. avant amortissements et 6.477.000
francs aux provisions, par un bénéfice net de 1.931.029 francs C.F.A. Dividende brut
voté : 40 francs C.F.A. par action de 1 500 francs C.F.A.

⁹ Eugène Labaylesse-Chardy (Pau, 1879-Paris, 1953) : polytechnicien, officier du génie, affecté en 1909
à la Côte-d'Ivoire, ancien directeur du Thiès-Niger. Administrateur du Dakar-Saint-Louis et des Scieries
africaines.

COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES
(*L'Information financière, économique et politique, 7 décembre 1956*)

Le conseil d'administration a décidé de mettre en paiement le mercredi 12 décembre 1956 le dividende de l'exercice 1955 fixé par l'assemblée générale ordinaire 40 fr. CFA brut CFA nominal.

Il sera versé à minutes ou au net, ou la contre-valeur, soit 70 fr. métr., contre remise du coupon n° 7 pour les actions au porteur ou des certificats d'actions nominatives pour estampillage aux caisses de : la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris ; la Compagnie générale des colonies, 282, bd St-Germain, Paris, ou à l'agence de cette dernière : 7, avenue Carde, Dakar.

COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES
(*L'Information financière, économique et politique, 18 juillet 1957*)

Les comptes de 1956 ont fait ressortir un bénéfice net de fr. C.F.A. 2.020.152 sur lequel il sera distribué, comme l'année précédente, un dividende brut de Fr. C.F.A. 40 par action de francs C.F.A. 500.

L'assemblée extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de fr C.F.A. 22.200.000 à fr. C.F.A. 55 millions 500.000 par émission de 66.600 actions de numéraire à souscrire au pair soit, fr. C.F.A. 500 par action.

Cie générale des colonies
(*L'Information financière, économique et politique, 18 juin 1958*)

.....
La compagnie a participé au cours de l'exercice 1957 à l'augmentation de capital de la Compagnie des Scieries africaines.

ÉMISSION EN COURS
Cie générale de participations et d'entreprises
(Anciennement Cie GÉNÉRALE DES COLONIES)
(*L'Information financière, économique et politique, 20 mai 1959*)

.....
• En Côte-d'Ivoire, la Compagnie des Scieries Africaines a très sensiblement accru sa production forestière et mis en route un atelier de déroulage ; le dividende qui sera proposé pour l'exercice 1958 sera certainement très supérieur à celui de l'exercice précédant qui avait été fixé à 35 fr. C.F.A. net par action de 500 fr. C.F.A.

Compagnie des Scieries Africaines
(*L'Information financière, économique et politique, 27 juin 1959*)

L'assemblée du 22 juin a approuvé les comptes de 1958 qui font apparaître un bénéfice net de 14.906.621 francs C.F.A. contre 5.140.490 francs C.F.A. pour l'exercice précédent.

Le dividende brut fixé à 93,3243 fr. C.F.A. par action de 500 francs C.F.A. nominal, est en sensible progression sur celui de l'exercice 1957, qui était de 40 francs C.F.A. Il sera mis en paiement à une date qui sera décidée

CAPITAL PORTÉ À 740 MF CFA

COMPAGNIE DES SCIÉRIES AFRICAINES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 740.000.000 FRANCS CFA
DIVISÉ EN 148.000 ACTIONS DE 5.000 FRANCS CFA NOMINAL

STATUTS DÉPOSÉS AUX MINUTES DE M^e LOISEAU NOTAIRE A ABIDJAN
(CÔTE D'IVOIRE)

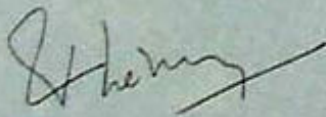
SIÈGE SOCIAL
ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)
R.C. ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) N° 802

ACTION DE 5.000 FRANCS CFA

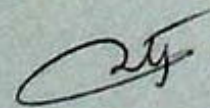
AU PORTEUR

N° 096.084

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

COMPAGNIE
DES SCIERIES AFRICAINES
Société anonyme
au capital de 740.000.000 F CFA
divisé en 148.000 actions de 5.000 F CFA nominal

Statuts déposés aux minutes de M^e Loiseau, notaire à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

Siège social : Abidjan
R.C. Abidjan, n° 802

ACTION DE 5.000 FRANCS CFA
AU PORTEUR
Le président du conseil d'administration : Eugène Nemos
Par délégation du conseil d'administration : ?
Imprimerie spéciale de banque, Paris

COMPAGNIE DES SCIÉRIES AFRICAINES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 740.000.000 FRANCS CFA
DIVISÉ EN 148.000 ACTIONS DE 5.000 FRANCS CFA NOMINAL

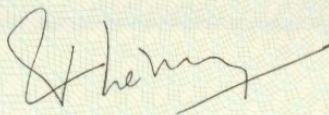
STATUTS DÉPOSÉS AUX MINUTES DE Me LOISEAU NOTAIRE A ABIDJAN
(CÔTE D'IVOIRE)

SIÈGE SOCIAL
ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)
R.C. ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) N° 802

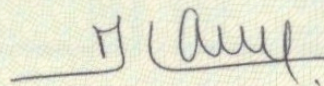
ACTION DE 5.000 FRANCS CFA
AU PORTEUR

N° 108,290

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Documentation africaine, 1963 :
Cégépar (ex-Cie générale des colonies) : 54,3 %, Georges Combes (P.H.), Bocquet, Blot-Lefebvre, Vigne, Finiels, + Jean Traub et François de Rouville (= SCAC).

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :
• SCOA,
31, QUAI DE GRENELLE, 75015 PARIS

PARTICIPATIONS		
S.C.A.F., SCIERIES AFRICAINES (CÔTE-D'IVOIRE)	78,45	
qui détient SIBOIS (IND. IVOIRIENNE DU BOIS)(CÔTE-D'IVOIRE)		70,00

FICHE D'IDENTITÉ (1985) ¹⁰

CLASSEMENT : SCAF
SOCIETE N° 32-37
MISE A JOUR LE: 30.09.85

SOCIÉTÉ : COMPAGNIE DES SCIERIES AFRICAINES « SCAF »
FORME : Société anonyme
ADRESSE DU SIÈGE : GRAND BASSAM (Côte d'Ivoire).
ACTIVITÉ : industrie (Bois.)
EXERCICE : 1^{er} octobre-30 septembre
DÉLAI A.G.O. : 9 mois
CRÉATION : 14 septembre 1918
DUREE : 75 ans
REGISIRE DU COMMERCE: ABIDJAN N° 802
CAPITAL 57.000.000 F CFA, divisé en 11.400 actions de 5.000 F CFA chacune.
NOMBRE D'ACTIONNAIRES DE GARANTIE : 1
CONSEIL MINI : 3. MAXI : 12 QUORUM : moitié des adminis. en exercice. Min. 2
présents. Mandat : sans limitation
CLAUSE D'AGREMENT : non
SERVICE TITRES : SCOA
NOTAIRE : Maître LOISEAU, Abidjan
JETONS DE PRÉSENCE : 4.000.000 F CFA globalement à compter du 1.1.1974
(A.G.O. 19-07-1974)

¹⁰ Archives Jacques Bobée.

Administrateurs	Fonction	Date nomination	Date fin mandat	Actionnaires	Nombre d'actions
M. COFFI-GADEAU	Pdt hon.	C.A. 6.02.1985	—	SCOA	11.394
				COFINDI S.A.	1
M. Paul-Henri DENIEUIL	Adm.	C.A. 6.02.1985 A.G.O. 15.03.1985			
	Prés.	C . A . 6.02.1985	1985/86	UNACI	1
				B 3 P	1
COFINDI S.A. Représentant permanent M. Albert HAMOU	Adm.	C . A . 22.02.1984	1985/86	SEROM	1
		A . G . O . 21.03.1984		SECA	1
				M. Paul-Henri DENIEUIL	1
UNACI Représentant permanent M. Jean-Pierre BRUN	Adm.	C . A . 27.01.1982	1985/86		
		A . G . O . 30.03.1982			
					11.400
B 3 P Représentant permanent M. Jean-Louis PALE	Adm.	C . A . 22.02.1984			
		A . G . O . 21.03.84	1988/89		
Commiss. aux comptes					
Ct Arthur ANDERSEN	Titulaire	A . G . O . 15.03-1985	1986/87		
Exercices	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984
Chiffre d'affaires F CFA	5.014.000.000	4.188.391.540	4.503.401.202	—	—
Résultat net F CFA	+ 206.080	- 505.648.602	- 349.659.643	- 351.216.369	-107.296.778

DISTRIBUTION BRUTE
DIVIDENDE BRUT PAR ACTION
DISTRIBUÉ LE

Analyse de la participation de SCOA	Nombre de titres	Valeur initiale ou réévaluée	Provision pour dépréciation	Valeur active	Solde à libérer
	11.394	33.421.215,68	26.380.574,68	7.040.641	—
D i v i d . comptabilisés SCOA	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984
	—	—	—	—	—

HISTORIQUE

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Constitution : 3.000.000 F CFA, divisé en 30.000 actions de 100 F CFA nominal.

A.G.E. 6.11.1919 : Porté à 5.000.000 F CFA par création de 20.000 actions nouvelles de 100 F CFA.

A.G.E. 14.03.1921 : Porté à 13.000.000 F CFA par création de 80.000 actions nouvelles de 100 F CFA.

A.G.E. 14.07.1928 : Porté à 14.300.000 F CFA par création de 10.000 actions nominatives à vote plural, les actions anciennes étant transformées en actions.

A.G.E. 23.10.1934 : Porté à 14.937.200 F CFA par création de 6.372 actions nouvelles de 100 F CFA chacune, de la catégorie B attribuées à la COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE en rémunération de son apport-fusion.

A.G.E. 19.09.1935 : Unification des actions "A" et "B" capital réduit à 5.974.900 F CFA représenté par 59.749 actions de 100 F CFA nominal, par échange de 3 actions anciennes contre deux nouvelles de même valeur.

A.G.E. 31.12.1935: Porté à 9.500.000 F CFA par création de 35.251 actions privilégiées de 100 F CFA.

A.G.E. 15.01.1948 : (suivie de l'assemblée spéciale des propriétaires d'actions privilégiées).

1° Assimilation des actions privilégiées aux actions ordinaires.

2° Conversion des 5.000 parts bénéficiaires existantes en 10.000 actions de 100 F CFA nominal attribuées aux porteurs de parts à raison de deux actions pour une part bénéficiaire, le capital sera ainsi porté à 10.500.000 F CFA au moyen de l'incorporation d'une réserve spéciale constituée en vue de cette opération de conversion de parts en actions. Capital ensuite porté de 10.500.000 F CFA à 21.000.000 F CFA par création de 21.000 actions nouvelles de 500 F CFA

3° Porté ensuite à 22.200.000 F CFA par création de 2.400 actions nouvelles de 500 F CFA chacune attribuées en compensation de créances à la SCOA, à la BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE, à la BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, à la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES. AGE autorise le conseil d'administration à l'augmentation de capital ultérieure.

A.G.E. 27.07.1948 : Constate la réalisation définitive des deux augmentations de capital successives décidées lors de l'A.G.E. du 15.01.1948.

A.G.E. 19.08.1948 : Décide la division du capital social de 22.200.000 F CFA en actions de 500 F CFA nominal et l'échange obligatoire d tout groupe de 5 actions anciennes de 100 F CFA nominal contre 1 action de 500 F CFA nominal. Le capital sera ainsi fixé à 22.200.000 F CFA divisé en 44.400 actions de 500 F CFA. nominal.

A.G.E. 22.06.1957 : Porté à 55.500.000 F CFA par l'émission au pair de 66.600 actions nouvelles de 500 F CFA nominal.

A.G.E. 30.06.1961 : Porté à 111.000.000 F CFA par incorporation d'une somme de 55.000.000, F CFA et élévation corrélative du nominal des 111.000 actions existantes de 500 F CFA à 1.000 F CFA.

A.G.E. 19.08.1963 : Porté à 166.500.000 F CFA par incorporation d'une somme de 55.500.000 F CFA et élévation corrélative du nominal des actions existantes de 1.000 F CFA à 1.500 F CFA.

A.G.E. 27.08.1965 : Porté à 249.750.000 F CFA par incorporation d'une somme de 83.250.000 F CFA et élévation corrélative du nominal des 111.000 actions existantes de 1.500 F CFA à 2.250 F CFA.

A.G.E. 20.08.1970 : Porté à 555.000.000 F CFA par incorporation d'une somme de 305.250.000 F CFA et élévation corrélative du nominal des 111.000 actions existantes de 2.250 F CFA à 5.000 F CFA (de 450 F CFA à 1.000 F CFA pour les titres non encore échangés).

A.G.E. 19.07.1974 : Porté à 740.000.000 F CFA par incorporation de réserves et création corrélative de 37.000 actions nouvelles de 5.000 F CFA nominal distribuées gratuitement aux propriétaires des 111.000 actions existantes, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes.

A.G.E. 30.03.1982 : Porté à 1.140.000.000 F CFA à réaliser en numéraire par émission de 80.000 actions nouvelles de 5.000 F CFA nominal chacune. réservées à SCOA (DNSV 25.06.1982). Autorisation donnée au conseil d'augmenter ultérieurement le capital social en une ou plusieurs fois de 1.140.000.000 F CFA à 1.750.000.000 F CFA sur sa simple décision.

A.G.E. 15.03.1985 : 1° Amortissement partiel des pertes sociales à hauteur de 1.283.311.080 F CFA par imputation sur les réserves et réduction du capital social.

2° Augmentation du capital à hauteur de 352.032.000 F CFA par émission de 11.400 actions nouvelles de 30.880 F CFA nominal réservée aux porteurs d'actions anciennes.

3° Réduction du capital pour amortissement de la quasi-totalité des pertes (soit 295.032.000 F CFA) et réduction de la valeur nominale des actions : nouveau capital social de 57.000.000 F CFA divisé en 11.400 actions de 5.000 F CFA nominal (D.N.S.V. du 30.9.1985).
